

# LAURENAN

Commune dynamique du Centre Bretagne



Bulletin municipal n° 1 – mai 2026

# LAURENAN 5 JUIN

VENDREDI 2026

## LAURN'EN FEST

UNE TOUCHE  
D'OPTIMISME

LES CLÉBARDS

DJ SAUZA

IL EST 4H

ECOLE DU NINIAN

LA MAISON DU MIX AVEC DJ NITOX

BATUCALOUDIA

GRATUIT  
DÈS 19H

RESTAURATION  
SUR PLACE



LELIÈVRE T.P.  
TRAVAUX PUBLICS - TRANSPORTS  
plémet

VOTRE MARCHÉ  
Centre - Ville  
MERDRIGNAC

LA FERME AUBERGE  
DE BEAU SOLEIL  
DE SAINT GILLES DU MENÉ

RESTAURANT  
L'ART DES CHOIX  
Cuisine TRADITIONNELLE  
02 56 17 96 72  
22230 LAURENAN

## Construisons ensemble l'Avenir pour Laurenan



Chères habitantes et chers habitants, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez renouvelée. Être réélu est un honneur et une responsabilité que je mesure pleinement.

Je tiens également à adresser mes sincères remerciements à l'ancienne équipe municipale ainsi qu'aux agents municipaux pour leurs engagements et le travail accompli au service de notre commune.

Avec la nouvelle équipe municipale, nous poursuivrons notre action avec énergie : être à vos côtés, à l'écoute et faire avancer des projets concrets pour Laurenan.

Ensemble, continuons à faire vivre une commune dynamique, solidaire et conviviale, où chacun se sent bien. Et cela se construira avec vous.

Au plaisir de vous rencontrer très prochainement.

Bien cordialement,

Olivier RIVALLAN, votre Maire

## Le nouveau conseil municipal



Assis, (de gauche à droite) Evelyne LORAND, Roland ROCABOY, Olivier RIVALLAN (maire), Fabienne RIVALLAN, Yoan DANIEL.  
Debout (de gauche à droite), Antony MACÉ, Danièle CAILLIBOTTE, Solène MOISAN, Gildas BARBÉ, Valérie BARBÉ, David DALMASSE, Marie-Pascal SOUVRE, Mickaël LEMÉE, Gaëtan CHEVALIER, Aurélie RISSEL.

## Les adjoints



De gauche à droite

**Evelyne LORAND** : 4<sup>ème</sup> adjointe aux affaires scolaires

**Roland ROCABOY** 3<sup>ème</sup> adjoint aux bâtiments

**Olivier RIVALLAN** : Maire

**Fabienne RIVALLAN**, 2<sup>ème</sup> adjointe aux affaires sociales

**Yoan DANIEL** : 1<sup>er</sup> adjoint finances, voiries

### REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

**PRESENTS** : RIVALLAN Olivier, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, DANIEL Yoan, Adjoints, LORAND Evelyne, BARBÉ Valérie (21h22), NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

**ABSENTS** : BILLARD Emmanuelle, ROUXEL Pascal (excusé), POILANE-TABART Valérie (excusée), DABOUDET Vincent (excusé), LEMEE Anne, RAULT Sonia.

**Secrétaire de séance** : ROUXEL Dominique

Madame Valérie BARBÉ a donné pouvoir à Evelyne LORAND.

### VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU 12 FEVRIER 2026

Le procès-verbal est validé par des membres présents. Il est signé par le Maire et le secrétaire de séance.

### DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE : PRESENTATION DE COMPTES FINANCIERS UNIQUES

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le conseil municipal doit élire son président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Monsieur le Maire suggère de désigner Monsieur Yoan DANIEL afin de présenter les comptes financiers uniques 2025 (budget général et budgets annexes). Monsieur le Maire consulte le Conseil Municipal sur cette désignation.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal**

**ELIT Monsieur Yoan DANIEL, président de séance.**

### VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :

#### COMMUNE

Monsieur le Maire quitte la séance. Il est précisé que le quorum est atteint.

Sous la Présidence de Monsieur Yoan DANIEL, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 qui s'établit ainsi :

Pour la section de Fonctionnement les résultats sont les suivants :

- en dépenses : 686 246.63 euros
- en recettes : 787 573.84 euros

Il fait apparaître un résultat **excédentaire** de : **101 327.21 euros**

**Soit un résultat cumulé excédentaire de : 125 646.46 euros**

Pour la section d'Investissement, les résultats sont les suivants :

- en dépenses : 620 823.19 euros
- en recettes : 943 575.98 euros

Soit un résultat **excédentaire** de : **322 752.79 euros.**

Un résultat cumulé **excédentaire** de **426 446.53 euros**

Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 1 302 612.53 euros et 561 873.00 euros en recettes.

**Sur 15 membres en exercice : 8 votants dont 7 membres présents et 1 membre représenté.**

**Le compte financier unique du budget communal 2025 est voté avec 8 votes pour et 0 abstentions.**

#### LOTISSEMENT HAMEAU DE LA FORGE :

Sous la Présidence de Monsieur Yoan DANIEL, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 pour le budget annexe « Hameau de la Forge » qui s'établit ainsi

Le compte financier unique de l'année 2025 pour le budget lotissement Hameau de la Forge pour la section de fonctionnement comporte les résultats suivants :

- en dépenses : 103 329.87 euros
- en recettes : 97 986.62 euros

Il fait apparaître un résultat **déficitaire** de **5 343.25 euros**

Soit un résultat cumulé **déficitaire** de : 1 500.85 euros

Pour la section d'Investissement, les résultats sont les suivants :

- en dépenses : 83 619.81 euros
- en recettes : 101 299.87 euros

Il fait apparaître un résultat **excédentaire** de 17 679.26 euros

Soit un résultat cumulé **déficitaire** : 83 620.61 euros

**Sur 15 membres en exercice : 8 votants dont 7 membres présents et 1 membre représenté.  
Le compte financier unique du budget Hameau de la Forge 2025 est voté avec 8 votes pour (dont 1 pouvoir).**

### **L'ART DES CHOIX**

Sous la Présidence de Monsieur Yoan DANIEL, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 pour le budget annexe « Art des Choix » qui s'établit ainsi

Le compte financier unique de l'année 2025 pour le budget Art des Choix pour la section de fonctionnement comporte les résultats suivants :

- en dépenses : 6 990.01 euros
- en recettes : 6 024.32 euros

Il fait apparaître un résultat **déficitaire de 965.69 euros**

Soit un résultat cumulé **déficitaire** de : 247.77 euros

Pour la section d'Investissement, les résultats sont les suivants :

- en dépenses : 0.00 euros
- en recettes : 6 319.00 euros

Il fait apparaître un résultat **excédentaire de 6 319.00 euros**

Soit un résultat cumulé **excédentaire** de : 16 296.37 euros

**Sur 15 membres en exercice : 8 votants dont 7 membres présents et 1 membre représenté.  
Le compte financier unique du budget Art des Choix 2025 est voté avec 8 votes pour (dont 1 pouvoir).**

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

### **BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire est rappelé à revenir à la séance.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à la somme de 125 646.46 euros Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat du compte financier unique 2025 du budget général à la section investissement au 1068 pour 125 646.46 euros.

**Après en avoir délibéré, avec 9 voix pour (dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats excédentaires de la façon suivante au financement de l'investissement : 125 646.46 euros.**

## **ENTENTE INTERCOMMUNALE : PARTICIPATION 2026**

Monsieur le Maire fait part de la réunion de commission de l'entente intercommunale concernant la participation annuelle de chaque commune.

La commission a examiné l'ensemble des demandes de subventions des associations à savoir l'ASEC, les Familles Rurales et l'ADMR.

Le montant de la participation 2026 pour la commune s'élève à 13 585.19 euros.

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'entente vote, à la majorité de ses membres, les décisions soumises, qui font l'objet ensuite d'une validation des 9 conseils municipaux pour être exécutoires.

Après avoir présenté ce montant annuel pour 2026, le Conseil Municipal est invité à valider sa participation. Il est rappelé que désormais chaque commune verse l'aide à chacune des associations :

NOM	MONTANT
ASEC	4 609.00 €
Familles Rurales	6 178.03 € + 1 234.07 €
ADMR	1 470.96 €
Ligne de trésorerie	128.40 €
Animateur sportif	2 568.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour (dont 1 pouvoir) VALIDE la proposition de la commission d'entente intercommunale pour un montant total de 16 188.46€**

## **M57 : FONGIBILITE DES CREDITS : FIXATION DU TAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a opté pour la M 57 au 1er janvier 2023. Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application notamment il convient de définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M 57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section

concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Ainsi, aucune prévision ne doit apparaître dans le budget 2026 sur les chapitres des dépenses imprévues.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L 21 22-22 du CGCT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 membres pour (dont 1 pouvoir), AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), déterminées à l'occasion du budget**

## **VOTE DES TAUX ANNEE 2026**

Le Conseil Municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales. Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80 % des contribuables avec une suppression définitive pour tout le monde en 2023. Depuis cette réforme, les communes bénéficient depuis 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Il est précisé que le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Depuis 2023, la commune retrouve le pouvoir de fixer le taux pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour cette année 2026 de la manière suivante :

TAXES	TAUX
Taxes Foncière (bâti)	42.29 %
Taxe Foncière (non bâti)	91.89 %
Taxe d'habitation	18.53 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour (dont 1 pouvoir) vote les taux mentionnés ci-dessus pour l'année 2026.**

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 :**

### **BUDGET GENERAL**

En section de Fonctionnement, le budget général s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de : 776 622.30 euros.

En section d'Investissement, à la somme de 1 577 416.23 euros dont des restes à réaliser, en dépenses de 1 302 612.53 euros et en recettes de 561 873.00 euros.

**Après en avoir délibéré et après avoir procédé au vote à mains levées, le budget primitif 2026 est voté par 9 voix pour (dont 1 pouvoir).**

### **HAMEAU DE LA FORGE**

En section de Fonctionnement, le budget général s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 101 301.87 euros.

En section d'Investissement, à la somme de 184 919.68 euros.

**Après en avoir délibéré et après avoir procédé au vote à mains levées, le budget primitif 2026 est voté par 9 voix pour (dont 1 pouvoir).**

### **ART DES CHOIX**

En section de Fonctionnement, le budget s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 8 721.77 euros. Il est précisé qu'une subvention de la commune a été prévue d'un montant de 1 221.77 euros en vue des résultats de l'exercice.

En section d'Investissement, les crédits sont ouverts pour 23 119.00 euros.

**Après en avoir délibéré et après avoir procédé au vote à mains levées, le budget primitif 2026 est voté par 9 voix pour (dont 1 pouvoir).**

## **LIGNE DE TRESORERIE : BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une ligne de trésorerie a été validée lors de la séance du 19 juin 2025 pour un montant de 250 000 euros. Son échéance est le 23 juillet 2026.

Pour le moment, le déblocage n'est pas nécessaire. Une proposition de renouvellement sera peut-être nécessaire. Une consultation sera alors à prévoir courant juin prochain.

## LOCATION LOGEMENT N°02 : RESIDENCE BAGOT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement n° 02 de la Résidence Bagot est vacant depuis le 28 février 2026. Madame Océane SIMON a exprimé le souhait de louer ce logement.

La locataire est ainsi entrée dans le logement mais il est nécessaire de procéder à la régularisation du bail.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ;

**DECIDE** de louer ce logement à Madame Océane SIMON à compter du 1er mars 2026.

**FIXE** le loyer à 336.96 euros par mois, tarif révisable chaque année au 1er juillet en fonction des variations de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. Le loyer est payable mensuellement à terme échu au receveur municipal de la Trésorerie de Loudéac. Il est rappelé que la taxe des ordures ménagères sera répercutée et mensualisée.

**DECIDE** de demander un cautionnement égal à un mois de loyer, qui sera versé par la locataire (à défaut par un organisme habilité), lors de la signature du bail. Il sera restitué au preneur dans un délai de trois mois, à compter de son départ, déduction faite le cas échéant, des sommes restantes dues à la Commune.

## EVOLUTION LOGICIEL METIERS : BERGER-LEVRAULT : WE MAGNUS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu de Berger-Levrault, prestataire informatique des logiciels métiers de la mairie. Les logiciels vont évoluer dans une nouvelle gamme. Le principal changement de la version We Magnus porte sur l'hébergement sécurisé externe des données. Le pack privilège, contrat de 3 ans, s'élève à 1 712.50 € HT par an (remise de 50 % les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année et 40 % la 3<sup>ème</sup>). La proposition actuelle est valable jusqu'au 22 mars prochain.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette proposition pour pouvoir bénéficier des remises valables jusqu'au 22 mars 2026.

**Après en avoir délibéré, avec 9 voix pour (dont 1 pouvoir)**

**DONNE un avis favorable pour migrer dans cette nouvelle version**

**VALIDE la proposition de Berger-Levrault**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis**

## AMENAGEMENT DES RUES : SOUS-TRAITANCE LOT N°01

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration de sous-traitance (DC4), présentée par l'entreprise COLAS, attributaire du lot n° 01 dans le cadre des travaux d'aménagement des rues de l'Etrat, de l'Argoat et du Châtre, RD 16 et RD 22.

Les travaux portent sur du sciage et du carottage pour un montant de 3 490.00 euros HT. La sous-traitance est réalisée par l'entreprise TMPS de SAINT-GILLES (35).

**Après en avoir délibéré, avec 9 voix pour (dont 1 procuration), le Conseil Municipal**

**DONNE un avis favorable à cette sous-traitance à l'entreprise TMPS**

**VALIDE la proposition d'un montant de 3 490.00 euros HT**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette sous-traitance**

## QUESTIONS DIVERSES

### ✓ CONTENTIEUX DEPLACEMENT DU CALVAIRE AVEC LA FAMILLE BERTHELO

Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal le contentieux entre la famille BERTHELOT (Alexiane et Patricia) qui s'oppose au déplacement du calvaire, actuellement situé au carrefour des rues du Châtre, de l'Etrat.

Il précise qu'il a transmis le mail en date du 03 mars, selon leurs volontés, contenant une lettre destinée à l'ensemble du conseil municipal ayant pour objet « *demande de l'arrêt immédiat des travaux communaux du 02 au 06 mars 2026, en raison d'illégalités* ».

Il ajoute qu'il a déposé plainte le 03 mars 2026 à la brigade de gendarmerie de Merdrignac, à la suite des propos tenus lors d'une émission radio « Antenne libre » sur Europe 1 le dimanche soir 1er mars.

Madame Patricia BERTHELOT a ensuite envoyé un autre mail en date de ce jour contenant une capture d'écran portant sur un mail qu'elle a adressé au cabinet de Madame Françoise GATEL, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, concernant cette affaire.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a également eu un échange avec M Georges SALAUN, sous-préfet des Côtes d'Armor.

### ✓ AMENAGEMENT DES RUES : ETAT D'AVANCEMENT

Monsieur le Maire indique que les enrobés sur les trottoirs devraient débiter la semaine 12. La fin des travaux est envisagée pour mai 2026

## ✓ REHABILITATION ENSEMBLE IMMOBILIER : ETAT D'AVANCEMENT

Les travaux avancent bien. La chape intérieure a été coulée ce jour. Les enduits du pignon et de la façade vont démarrer. La fin des travaux est envisagée pour fin avril prochain.

Monsieur le Maire annonce qu'il envisage que l'inauguration de ces 2 chantiers soit réalisée en même temps. De plus, plusieurs personnes dont les financeurs ont exprimé le regret que la Salle des Fêtes n'ait pas fait l'objet d'une inauguration. Aussi, cet équipement pourrait ainsi être inclus dans un évènement commun inaugural.

Madame Evelyne LORAND interroge le Maire pour savoir où en est l'avenir de l'association Les Coeurs de Bourg. Monsieur le Maire propose que ce point soit reporté ultérieurement. Il a d'autres propositions à faire pour ce fonctionnement.

## ✓ DEPLACEMENT DE LA BORNE IRVE SALLE DES FETES

La borne IRVE, placée devant la Salle des Fêtes, a été déplacée, dans le cadre de l'aménagement des rues, plus précisément de la rue de l'Argoat, près du plateau sportif.

## ✓ DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des membres du Conseil Municipal et plus particulièrement Monsieur Jean-René GUEHENNEUX, adjoint aux Bâtiments, qui a participé activement aux suivis de chantiers des travaux de rénovation de la Salle des Fêtes et de la réhabilitation de l'ensemble immobilier.

Il ajoute que le début du mandat 2020-2026 a été compliqué en raison notamment de la pandémie Covid 19 et également des tensions au sein du Conseil Municipal.

Il remercie également Madame Nathalie Massé, secrétaire générale de mairie et l'ensemble du personnel communal.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

**PRESENTS** : RIVALLAN Olivier, Maire, DANIEL Yoan, RIVALLAN Fabienne, ROCABOY Roland, LORAND Evelyne, Adjoint, CAILLIBOTTE Danièle, BARBE Gildas, BARBE Valérie, DALMASSE David, SOUVRE Marie-Pascale, CHEVALIER Gaëtan, MOISAN Solène, MACE Anthony, LEMEE Mickaël, RISSEL Aurélie

**Secrétaire de séance** : RISSEL Aurélie

## **VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU 5 MARS 2026**

Selon l'article L 2121-15 du CGCT, le dernier procès-verbal du mandat 2020-2026 doit être approuvé au début de la séance d'installation du nouveau conseil municipal, issu des élections municipales du 15 mars 2026 (1er tour). Ce compte-rendu a été transmis par mail du 16 mars dernier avec la convocation à cette séance.

Le procès-verbal est validé par 5 voix pour et 10 abstentions (nouveaux élus). Il a été signé par le Maire et le secrétaire de séance (élus de la mandature 2020-2026).

## **ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS : PROCES-VERBAL**

Mr ROCABOY Roland, doyen du conseil, préside l'élection du Maire. Messieurs Anthony MACE et Gildas BARBE sont assesseurs pour le bon déroulement des élections. Mme Aurélie RISSEL, la plus jeune des membres du conseil est désignée secrétaire de séance. Mr ROCABOY Roland propose Mr RIVALLAN Olivier pour être maire de la commune de Laurenan pour le mandat à venir.

Mr RIVALLAN Olivier est élu à l'unanimité des votants soit 15 voix.

## **CREATION DES POSTES D'ADJOINTS**

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints ;

Mr le Maire propose une liste d'adjoints composé de Mr Yoan DANIEL, Mme Fabienne RIVALLAN, Mr Roland ROCABOIS et Mme Evelyne LORAND.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, lequel propose de déterminer 4 postes d'adjoints, le Conseil Municipal procède au vote.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE, par 15 voix pour, d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.**

## CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Lors de la 1ère réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local (art L 111-13 du CGCT).

Monsieur le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local, laquelle a été transmise par mail du 16 mars écoulé.

## COORDONNEES DES ELUS : VERIFICATION

Une vérification des données personnelles (contacts notamment) est réalisée via un tableau où il est demandé à chacun de vérifier leurs numéros de téléphone et leurs adresses mail. Il est demandé à chacun d'indiquer s'il est favorable ou non à leurs communications.

Ces éléments peuvent être demandés par la communauté de communes et les syndicats pour les délégations.

## QUESTIONS DIVERSES

En fin de séance, Monsieur le Maire a tenu à remercier

- les membres du conseil municipal pour leur confiance et leur engagement.
- Les anciens élus pour les projets réalisés
- Une mention particulière est adressée à Monsieur Jean-René GUEHENNEUX, ancien adjoint aux Bâtiments, pour son investissement lors de ce mandat, notamment dans le suivi des projets et la réalisation des travaux (Salle des Fêtes et réhabilitation ensemble immobilier).
- Madame Nathalie Massé, secrétaire générale de mairie, pour le travail accompli et notamment pour la recherche des subventions et le montage des dossiers pour les dossiers d'investissement.

Monsieur le Maire indique que la prochaine étape va consister en la mise en place des commissions municipales et la désignation des délégués pour les structures extérieures. Monsieur le Maire précise qu'il souhaiterait qu'il y ait plus de réunions de commissions afin que tout le monde soit associé aux décisions en conseil municipal.

Monsieur le Maire informe que le conseil communautaire devrait se tenir le 02 avril prochain pour son installation et l'élection de la présidence et des vice-présidents. Des commissions communautaires seront ensuite créées. Il sera important d'y participer.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2026

**PRESENTS** : RIVALLAN Olivier, Maire, DANIEL Yoan, RIVALLAN Fabienne, ROCABOY Roland, LORAND Evelyne, Adjoints, CAILLIBOTTE Danièle, BARBE Gildas, BARBE Valérie, DALMASSE David, SOUVRE Marie-Pascale, CHEVALIER Gaëtan, MOISAN Solène, MACE Anthony, LEMEE Mickaël.

**ABSENTS** : RISSEL Aurélie (excusée, pouvoir à Mr RIVALLAN Olivier)

**Secrétaire de séance** : LORAND Evelyne

## VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MARS 2026

Le procès-verbal est validé par les 14 membres présents et 1 pouvoir. Il est signé par le Maire et le secrétaire de séance.

## INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'indemnité du maire est de droit, fixé au montant maximum prévu (soit 44.30 % de l'indice brut 1027 – CF tableau ci-après), sauf délibération contraire, décidant d'un montant inférieur.

Les montants des indemnités allouées aux adjoints sont fixés par le conseil municipal, dans la limite de deux maximums : l'enveloppe globale indemnitaire autorisée en fonction de la taille de la commune (addition des indemnités maximales du maire et des adjoints) et le montant maximal autorisé en fonction du mandat détenu.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

**Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote à mains levées, avec 15 voix pour (dont 1 pouvoir), DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints, à savoir**

- Maire : 43,30 % de l'indice brut 1027
- 1<sup>er</sup> Adjoint : 11,77 % de l'indice brut 1027
- 2ème Adjoint : 11,77 % de l'indice brut 1027
- 4ème Adjoint : 11,77 % de l'indice brut 1027
- 4ème Adjoint : 11,77 % de l'indice brut 1027

## DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **après avoir procédé au vote à mains levées, avec 15 voix pour (dont 1 pouvoir), pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :**

- (1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- (2) De fixer, dans les limites de 1500 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- (3) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- (4) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- (5) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- (6) De prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières ;
- (7) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- (8) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- (9) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- (10) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (*domaines*), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- (11) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- (12) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- (13) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code ;
- (14) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants, dans la limite de 3 000 € ;
- (15) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- (16) De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- (17) De réaliser les lignes de trésorerie, sur la base d'un montant maximum de 150 000 euros ;
- (18) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement et l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- (19) De procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- (20) D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- (21) D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;
- (22) D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

**Il est acté que cette délibération est à tout moment révocable.**

## COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur Olivier RIVALLAN, Maire, est membre de droit de toutes les commissions municipales.

<b>Finances</b>	<b>DANIEL Yoan (adjoint)</b> MACE Anthony CHEVALIER Gaëtan
<b>Personnel</b>	<b>DANIEL Yoan (adjoint)</b> MOISAN Solène
<b>Affaires scolaires et enfance</b>	LORAND Evelyne (adjointe) MOISAN Solène MACE Anthony
<b>Voirie-matériel</b>	<b>DANIEL Yoan (adjoint)</b> BARBE Gildas LEMEE Mickaël

	CAILLIBOTTE Danièle MACE Anthony
<b>Bâtiments communaux</b>	<b>ROCABOY Roland (adjoint)</b> RIVALLAN Fabienne CAILLIBOTTE Danièle BARBE Gildas
<b>Vie associative, jeunesse et sports</b>	<b>LORAND Evelyne (adjoint)</b> RISSEL Aurélie MOISAN Solène SOUVRE Marie-Pascale
<b>Communication</b>	<b>LORAND Evelyne (adjointe)</b> RIVALLAN Fabienne RISSEL Aurélie
<b>Agriculture</b>	<b>DANIEL Yoan (adjoint)</b> LEMEE Mickaël
<b>Affaires culturelles</b>	<b>RIVALLAN Fabienne (adjointe)</b> BARBE Valérie RISSEL Aurélie LORAND Evelyne
<b>Commission Patrimoine</b>	<b>LORAND Evelyne (adjointe)</b> DALMASSE David MOISAN Solène BARBE Gildas Réfèrent chemins de randonnée : BARBE Gildas
<b>Commission Fleurissement et Décorations</b>	<b>ROCABOY Roland (adjoint)</b> CAILLIBOTTE Danièle DALMASSE David SOUVRE Marie-Pascale
<b>Columbarium cimetière</b>	<b>DANIEL Yoan (adjoint)</b> DALMASSE David
<b>CCAS</b> Des membres extérieurs seront désignés pour y siéger : Représentant de l'UDAF, associations handicapés, de l'enfance et des aînés	<b>RIVALLAN Fabienne (adjointe)</b> MOISAN Solène LORAND Evelyne DALMASSE David
<b>Contrôle des listes électorales</b>	BARBE Valérie CAILLIBOTTE Danièle (si nécessaire) 1 délégué du préfet et 1 délégué du Tribunal
<b>D'appel d'offre (CAO)</b>	DANIEL Yoan : titulaire CAILLIBOTTE Danièle : suppléante ROCABOY Roland : titulaire BARBE Gildas : suppléant MACE Anthony : titulaire LEMEE Mickaël : suppléant

## DELEGATIONS EXTERIEURES : DESIGNATIONS DES MEMBRES

<b>Loudéac Communauté Bretagne Centre</b>	Titulaire : RIVALLAN Olivier Suppléant : DANIEL Yoan
<b>Office culturel</b>	Titulaire : LORAND Evelyne Suppléant : RIVALLAN Fabienne
<b>GIP Hardouinai-Mené</b>	Titulaire : RIVALLAN Fabienne Suppléant : MOISAN Solène
<b>Syndicat de la Vieille Lande</b>	RIVALLAN Olivier LEMEE Mickaël DANIEL Yoan
<b>Grand Bassin de l'Oust</b>	Titulaire : DANIEL Yoan Suppléant : RIVALLAN Olivier
<b>Syndicat départemental d'énergie</b>	Titulaire : ROCABOY Roland Suppléant : RIVALLAN Olivier

Elu « association du souvenir Français » et aux commémorations et correspondant à la défense	DALMASSE David
Correspondant sécurité routière	Titulaire : RIVALLAN Olivier Suppléant : MACE Anthony
CNAS	Valérie BARBE
REFERENT DEONTOLOGUE	Reprise de la désignation référent extérieur à la commune
ENTENTE MERDRIGNAC	RIVALLAN Olivier, maire DANIEL Yoan DALMASSE David

## REHABILITATION ENSEMBLE IMMOBILIER : AVENANTS N°02 ET 03 LOT N°02

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis en + et – value de l’entreprise LE BRIX pour le lot n° 02

- Démolition de la tête de cheminée, évacuation des gravats et bouchage du conduit de cheminée avec 1 plaque de béton d’un montant de - 1 031.00 € HT, correspondant à un avenant n° 02.
- L’ajout d’enduit sur la façade et mur de mitoyenneté, soit 30 m<sup>2</sup>, d’un montant de + 3 330.00 € HT, correspondant à un avenant n° 03.

Le nouveau marché comprenant ces 3 avenants s’élève à : 192 878.21 € HT, soit 231 453.85 euros TTC.

**Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, avec 15 voix pour (dont 1 pouvoir) le Conseil Municipal**

- **EMET un avis favorable à ces travaux complémentaires**
- **VALIDE l’avenant n° 02 et n° 03 pour une dépense supplémentaire d’un montant de 2 299 euros HT.**

## REHABILITATION ENSEMBLE IMMOBILIER : AVENANTS N°04 LOT N°05

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis en + value de l’entreprise LES KORRIGANS pour le lot n° 52

- Réparation de la cheminée existante de l’office et réparation de la couverture de l’office d’un montant de 1 623.59 € HT, correspondant à un avenant n° 04.

Le nouveau marché comprenant ces 4 avenants s’élève à : 22 935.94 € HT, soit 27 523.13 euros TTC.

**Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, avec 15 voix pour (dont 1 pouvoir) le Conseil Municipal**

- **EMET un avis favorable à ces travaux complémentaires**
- **VALIDE l’avenant n° 04 pour une dépense supplémentaire d’un montant de 1 623.59 euros HT.**

## AMENAGEMENT DES RUES : AVENANT SDE 22

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition financière du SDE 22 pour le déplacement d’un candélabre, rue du Châtre. Elle s’élève à 2 400 euros TTC.

La participation à la charge de la commune s’élève à 1 444.45 euros TTC.

**Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, avec 15 voix pour (dont 1 pouvoir) le Conseil Municipal**

- **EMET un avis favorable pour le déplacement de ce candélabre**
- **VALIDE la proposition financière du SDE 22 pour une dépense supplémentaire d’un montant de 1 444.45 euros TTC.**

## HAMEAU DE LA FORGE : VENTE DU LOT N° 02

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il a reçu un courrier de Madame Sandra PINARD en date du 20 mars dernier dans lequel elle indique qu’elle souhaite acquérir un lot du lotissement Hameau de la Forge.

Elle souhaite réserver le lot n° 02 de 610 m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le prix qui est fixé à 18.00 € HT le m<sup>2</sup>, soit la somme de 10 980.00 € HT, soit 12 401.50 euros TTC avec la TVA sur marge.

**Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, avec 15 voix pour (dont 1 pouvoir) le Conseil Municipal**

- **EMET un avis favorable pour la vente de ce lot n° 02 de 610 m<sup>2</sup> à Madame Sandra PINARD au prix de 10 980.00 euros HT.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente**
- **PRECISE que la transaction se fera chez Me PINCEMIN à PLEMET.**

## TRAVAUX EPAREUSE

Monsieur Yoan DANIEL, adjoint à la voirie, indique qu’il a sollicité 3 entreprises pour réaliser les travaux d’épareuse cette année. Il précise que cette intervention a lieu tous les ans sur les voies communales et tous les deux ans sur les chemins.

Le coût horaire pour ces 3 sociétés est le suivant :

- 160 €/km pour l'entreprise FOLIARD (accotements et talus)
- 145 €/km pour l'entreprise ROBIN (accotements et talus)
- 150 €/km pour l'entreprise DE KERPEZDRON (accotements et talus + fossés)

Il est précisé que le tarif au km a été négocié avec l'entreprise plutôt qu'à l'heure. Il est précisé que le territoire comprend 52.820 kms pour les chemins et 54.200 kms pour les voies communales. Cette année, seules les routes sont concernées par cette intervention.

Le devis retenu de la Sarl TP DE KERPEZDRON s'élève ainsi à 8 130.00 € HT, soit la somme totale de 9 756.00 euros TTC.

Monsieur Yoan DANIEL indique que l'entreprise interviendra à nouveau avant la course cycliste cet été.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, avec 15 voix pour (dont 1 pouvoir) le Conseil Municipal EMET un avis favorable à la réalisation de ces travaux d'entretien des accotements des voies communales. VALIDE la proposition de l'entreprise TP DE KERPEZDRON pour la somme de 8 130.00 € HT.**

A l'issue de ce point, Madame Evelyne LORAND demande si la route, objet de la déviation actuelle en raison des travaux d'aménagement des rues, fera l'objet d'une réfection. Elle ajoute que cette voie dessert plusieurs villages.

Monsieur Anthony MACE demande s'il est possible de réunir la commission vie associative pour échanger sur le circuit de la prochaine course cycliste. En raison de l'état de cette route, il semble compliqué de maintenir ce circuit pour la course du mois d'août. Il ajoute que Messieurs Bernard ROUILLE et Armel MINIER ont réfléchi à un autre circuit. Il faut que cette concertation ait lieu rapidement afin de transmettre cette substitution à la fédération du cyclisme pour validation. Cet itinéraire bis passerait alors par les villages de « La Tiolais », « Les Rues Dolo ».

Monsieur Yoan DANIEL propose que les trous soient bouchés. Le balayage du circuit est programmé.

## QUESTIONS DIVERSES

### ✓ CONFLIT ASSURANCE COMMUNE/PINARD

Monsieur le Maire fait un résumé de ce contentieux au conseil municipal. Cela porte sur des préjudices subis en novembre 2021 lors de l'intervention de l'entreprise ETA ROBIN pour l'entretien des accotements de la commune. Lors du passage de l'épaveuse, les plantations d'arbres et haies de M Sébastien PINARD avaient été détruites. Le préjudice à l'époque se chiffrait à 1 500 euros pour le remplacement des plants. Des rencontres avaient eu lieu en 2023 dont une visite d'expertise avec les assureurs en septembre 2023, un non-lieu avait été alors prononcé.

Ce dossier a été ré-ouvert le 23 octobre 2025 lors d'une rencontre en mairie avec l'assureur de la commune. Les éléments fournis par Sébastien PINARD à l'époque ont été communiqués à nouveau au dossier. Un nouveau non-lieu est alors prononcé.

Monsieur le Maire craint que ce contentieux finisse au tribunal. Monsieur PINARD demande réparation.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal que des plants soient achetés pour une plantation sur les parcelles de Monsieur Sébastien PINARD.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à cette proposition. La Commune règlera la facture des plants à la hauteur du préjudice de l'époque.**

Il est convenu qu'une convention soit passée avec les entreprises qui interviennent pour les entretiens pour que les consignes de sécurité soient respectées.

### ✓ NUISANCES EOLIENNE DE PLEMET

Monsieur Mickaël LEMEE demande s'il est possible d'évoquer les nuisances du parc éolien de PLEMET.

En effet, plusieurs habitants de « La Ville aux Pourvois » se sont manifestés pour exprimer leur mécontentement face à l'installation des éoliennes sur PLEMET, limitrophes aux villages de « Chaudbuisson », « La Muse », « La Ville aux Pourvois ». Des nuisances sonores sont signalées, un phénomène d'ombres des pâles et une pollution nocturne sont à ajouter.

Monsieur le Maire précise que les mails reçus ont été transférés à la société gestionnaire de ce parc avec 1 copie à la mairie de PLEMET.

Monsieur le Maire rappelle aussi qu'à l'époque la commune de PLEMET et la communauté de communes LOUDEAC BRETAGNE CENTRE avaient voté contre ce parc éolien. Ce projet est passé en force, c'était une décision du Préfet. Il ajoute qu'il souhaite qu'une réunion soit organisée à la mairie de PLEMET, commune siège de l'implantation des éoliennes. L'entreprise a répondu qu'une campagne de réception acoustique va être réalisée. Il ajoute que les éoliennes sont finalement plus hautes que ce qui était prévu dans le dossier initial.

### ✓ PROJET EOLIEN DE LAURENAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Gaïa Energy tiendra sa 3<sup>ème</sup> permanence en mairie le mercredi 08 avril 2026, de 17h à 19h, concernant le projet éolien. Les études sont en cours

## LA VIE DANS NOTRE COMMUNE

### EVENEMENTS DANS NOTRE COMMUNE

#### LOTISSEMENT « HAMEAU DE LA FORGE »

Construction de la 1<sup>ère</sup> maison dans le lotissement. Le lot n°4  
Réservation lot n° 02 de 610 m<sup>2</sup>

Les personnes intéressées doivent déposer en mairie une demande écrite pour se positionner sur le lot repéré.

**Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter**

La mairie au 02 96 25 67 00

Ou par mail : [mairie@laurenan.fr](mailto:mairie@laurenan.fr)

**DEVENEZ PROPRIETAIRE A LAURENAN**

**TERRAINS A VENDRE**

**HAMEAU DE LA FORGE**

A 5 MIN DE L'AXE LOUDEAC-RENNES

LOT 1 : 432 M<sup>2</sup>

LOT 2 : 610 M<sup>2</sup>

LOT 3 : 707 M<sup>2</sup>

LOT 4 : 647 M<sup>2</sup>

LOT 5 : 689 M<sup>2</sup>

LOT 6 : 595 M<sup>2</sup>

LOTS DE 432 A 707 m<sup>2</sup>

A Partir De 7776 euros HT  
Soit 18€/m<sup>2</sup> HT

Renseignements en mairie :  
02 96 25 67 00  
[mairie.laurenan@wanadoo.fr](mailto:mairie.laurenan@wanadoo.fr)

#### MISSION ARGENT DE POCHE-NETTOYAGE DU CIMETIERE



**Merci à Aronn, Stenn, Margot, Sally et Elouann** d'avoir participé à l'opération argent de poche pour cette 1<sup>ère</sup> semaine de vacances de printemps. Tom, Angel et Christophe stagiaire de LEGTA ont participé la 2<sup>ème</sup> semaine.

Plusieurs activités étaient au programme : nettoyage des allées et des abords autour de l'église et de la médiathèque. Entretien des allées du cimetière avec l'équipe des bénévoles ainsi que les plantations au jardin pédagogique.

Prochaine mission « argent de poche » début juillet, les dates restent à confirmer.

Ce mardi 14 avril 2026, rencontre intergénérationnelle dans les allées du cimetière. L'équipe de bénévoles encadrerait les jeunes de l'opération « argent de poche » du printemps, accompagné de Serge.

D'autres matinées seront programmées pour le nettoyage du cimetière.

Un GRAND merci à tous pour le temps donné à l'embellissement de ce lieu.



#### BENEVOLES : DECORATION DE LA COMMUNE

En ce début de printemps les bénévoles ont une fois de plus œuvré pour embellir les abords de la mairie. Ils ont mis en place, des décorations extérieures, confectionnées par leurs soins, tels que des confections de fleurs colorées, d'œufs décorés, de lapins malicieux, de ballons multicolores et d'abeilles colorées. Un **GRAND merci** aux bénévoles, **Maryse, Monique, Sylvie, Roland et Dominique**, pour ce bel aménagement haut en couleurs.



#### CONCOURS MAISON FLEURIES



Les personnes intéressées pour participer au concours des maisons fleuries, édition 2026, sont invitées à venir s'inscrire au plus vite au secrétariat de mairie **avant le 19 juin 2026**. Un candidat classé 1<sup>er</sup> de sa catégorie pendant 3 années consécutives, est classé « hors concours » pendant deux ans, s'il poursuit ses efforts de fleurissement. **Vous trouverez le bulletin d'inscription détachable en dernière page. N'hésitez pas à vous inscrire et à en parler à vos voisins et amis.**

#### PERMANENCES France Services

Sauf exception, les permanences France Services ont lieu à la médiathèque le dernier mardi de chaque mois de 14h à 17h. Voici les prochaines dates :

- Mardi 30 juin
- Mardi 28 juillet



**France services**

## AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMUNE

Voici quelques photos des différents travaux dans le bourg. Fin des travaux pour l'aménagement du bourg fin mai. Déplacement de la croix missionnaire, aménagement des rues, l'ensemble immobilier.



Les rues de l'Argoat, de l'Etrat et de le Châtre seront totalement inaccessibles la semaine n°21 lors de l'enrobé des rues. Merci de bien prendre les déviations mise en place.

## ECOLE RPI DU NINIAN

### ✚ **Projet santé** : « sensibilisation aux écrans »E

En lien avec la MSP Landrouët Santé, mené l'année dernière, l'équipe enseignante a décidé de poursuivre les actions en remettant en place l'action « Une semaine sans écran » qui aura lieu du 18 au 24 mai 2026.

### ✚ **Projet sportif** :

Les élèves de CM bénéficieront d'un cycle voile scolaire où les CM1 exerceront le kayak, tandis que les CM2 pratiqueront la voile sur les optimists sur l'étang de La Hardouinais. Les trois journées de voile scolaire seront encadrées par des intervenants sportifs spécialisés.

### ✚ **Projet artistique** :

Les élèves de CM participent à un projet de chorale avec le dumiste, en vue d'une représentation lors de la Fête de la musique.

### ✚ **Projet sortie scolaire** :

Pour la sortie de fin d'année: sortie en bord de mer avec intervention de la fabrique à histoire.



## APE DU NINAN

Ce vendredi 1<sup>er</sup> mai, l'APE organisait une randonnée pédestre avec 3 circuits de 7 km, 12 km et 16 km. Plus de 400 personnes sont venues arpenter les bois et sous-bois de Gomené par un magnifique temps. Belle réussite qui permettra de financer les sorties scolaires, les transports, les activités sportives...



**A VOS AGENDAS** : la prochaine fête des écoles aura lieu le dimanche 21 juin à l'école de Gomené.



## MEDIATHEQUE

### ANIMATION VACANCES DE PRINTEMPS

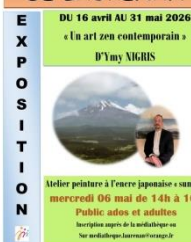
A la médiathèque de Laurenan ce mardi matin 14 avril, le printemps était le thème retenu pour l'animation. Les enfants ont réalisé des cartes avec envolée de papillons, atelier d'écriture et création de fleurs en maille chenille pour terminer....

Merci à Virginie et Alexis d'avoir accompagné cette animation printanière !



### ANIMATIONS et EXPOSITIONS A VENIR

#### MEDIATHEQUE DE LAURENAN



#### - **Animation avec Ymy NIGRIS**

A découvrir en ce moment jusqu'au 31 mai 2026, à la médiathèque une exposition intitulée « **Un art zen contemporain** » par l'artiste local **D'Ymy NIGRIS**

A cette occasion, un atelier peinture à l'encre japonaise « **sumi-e** » vous est proposé

#### - **Exposition Yves MORÉ en juin**

Yves MORÉ exposera sur le thème « A l'écoute de la vie et de la nature », un ensemble de poèmes accompagnés de photos qui sont recensés dans un petit livret.

#### - **Exposition « Villes et campagnes de Bretagne centre »**

Cette exposition a été réalisée en partenariat avec le Club Photographique de Saint-Mayeux dans le cadre des Nuits de la Lecture 2026 organisées par le Centre National du Livre.

À travers cette exposition, ils nous proposent une agréable découverte ou redécouverte du territoire de Loudéac Communauté et de communes limitrophes.

- **Partir en livre** aura lieu cette année du mercredi 17 juin au dimanche 19 juillet 2026. Pour rappel, « Partir en livre » est un temps fort proposé par le Centre National du Livre (CNL) sous l'impulsion du Ministère de la Culture depuis 2015 pour encourager la lecture auprès des plus jeunes en sortant les livres de leur lieu habituel...



Nous accueillerons à Laurenan, un atelier « Les super héros du tri » le mardi 07 ou le mercredi 09 juillet de 10h30 à 12h00.

Après la lecture de l'album « Super Simone combat le plastique » et de l'histoire kamishibai « Dans la mer, il y a... » de Pierre GROSZ et Rémi SAILLARD aux éditions Callicéphale, les enfants sont invités à devenir des super-héros en apprenant à trier correctement les déchets et ainsi préserver la nature !

Océane, ambassadrice du tri au service Collecte et traitement des déchets de Loudéac Communauté fera découvrir son métier avec un jeu tactile les yeux bandés. Aux enfants de deviner de quel objet il s'agit et de le mettre ensuite dans le bon bac ! A la fin chaque enfant repart avec un diplôme du « Super Trieur » ! Atelier pour les enfants de 6 à 10 ans. 10 participants maximum par atelier.

- **L'exposition de Salam à l'automne « À travers leurs yeux : de jeunes réfugiés syriens photographient leur quotidien ».** Elie Cortine, photojournaliste

## FAMILLE : ENFANTS, ADOS, ADULTES

### ANIMATIONS

Le pôle jeunesse est ouvert le mercredi, de 13h30 à 18h00 en période scolaire.

Il est ouvert hors période scolaire du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

**Inscription au 07 64 45 23 29** ou par mail : [afrmerdrignac.jeunesse@gmail.com](mailto:afrmerdrignac.jeunesse@gmail.com)

### ALSH de Merdrignac

L'ALSH de Merdrignac accueillera les enfants (de 3 à 12 ans) du 06 juillet au 28 août 2026.

Une réunion d'informations vous est proposée le Jeudi 21 mai 2026, à 20h00, à MERDRIGNAC (salle de la Madeleine, face à l'église)

Des **permanences** sont organisées pour l'inscription des enfants, **sur rendez-vous**

- Samedi 06 juin 2026, de 8h00 à 12h00
- Mardi 09 juin 2026, de 13h45 à 18h00
- Mercredi 10 juin 2026, de 7h30 à 9h00 et de 13h30 à 18h00
- Jeudi 11 juin 2026, de 13h45 à 18h00



Autres rendez-vous possibles, après ces dates, sur demandes par mail ([afrmerdrignac@hotmail.fr](mailto:afrmerdrignac@hotmail.fr))

**Clôture des inscriptions le jeudi 18 juin 2026.**

**Contact : Association Familles Rurales « Les lutins de la Hardouinais »**

Tél 02 96 56 91 13

## AUTRES INFORMATIONS

### TRADICHAPELLES EN MENE

Pour sa 16<sup>ème</sup> édition, Tradichapelles en Mené propose le 22 mai à 20h30 à la chapelle de St Unet 3 groupes :

- PHILIBERT QUARTET
- MYLINE
- TRIO POULMARC'H/GUILLOU/ ALLO



## ETAT CIVIL

### Naissances :

Ellie BALLANTYNE, née le 28 janvier 2026, domiciliée "10, Impasse de la Ligne"

Rayan MIU, né le 11 mars 2026, domicilié "3, rue des Lavandières"

Rihanna MIU, née le 11 mars 2026, domiciliée "3, rue des Lavandières"

### Décès :

Arlette TARDY, "2, rue du Châbre", décédée le 04 janvier 2026

Maurice DELABRECQUE, "14, La Croix du Chêne Dubée", décédé le 11 janvier 2026

Jacqueline HERVE née BLANQUET, "1, rue de l'Etrat", décédée le 04 mars 2026

Rémy CHERIAUX, "30, La Berthière", décédé le 26 mars 2026

Henri MALARD, "9, La Folie", décédé le 27 mars 2026

Madeleine LE CORGNE née MAURUGEON, "1, La Vigne", décédée le 10 avril 2026

## INFOS ASSOCIATIONS

### DON DE SANG DU PAYS DU MENE



**Prochain don de sang le mercredi 8 juillet 2026. à la salle ORION (salle des fêtes) à Merdrignac de 14h00 à 18h30.**

Pour prendre RDV, il faut se rendre sur la page :

<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>

EFS fait appel aux **dons de plasma**. Pour tous renseignements contacter l'EFS via le site [bretagne@efs.sante.fr](mailto:bretagne@efs.sante.fr) ou par téléphone à St Brieuc 02 96 94 31 13

L'association fête cette année ses **50 ans**, à cette occasion un chêne a été planté sur le site du val de Landrouet le samedi 4 avril.

L'association invite les donneurs de sang et anciens donneurs à **l'assemblée générale le samedi 23 mai à 19h à la salle ORION de Merdrignac** suivi du repas sur réservation. Bien vérifier vos mails.

Si vous n'avez pas reçu d'invitation par mail ou courrier, merci d'appeler Nadine ou Brigitte.

L'association organise **une sortie au Puy du Fou le samedi 4 juillet** pour les donneurs de sang et anciens donneurs. Pour tous renseignements et réservation contacter Nadine au 06 10 65 33 67 ou Brigitte au 06 74 91 78 85.



Sortie 2026  
Association pour le Don de Sang Pays du Mené  
**Le samedi 4 juillet 2026**

# PUY DU FOU®



## SALAM France Liban

### BRUNCH LIBANAIS A SAINT-UNET LE DIMANCHE 31 MAI 2026

Le traditionnel **brunch libanais** se déroulera **dimanche 31 mai à 11h30**, sur le site de la **Chapelle Saint Unet, à Laurenan**.

L'association SALAM sera très heureuse de vous retrouver autour de **savoureux mezzés libanais** pour vous donner des nouvelles de l'association, de ses projets humanitaires au Liban, et des actions programmées en 2026-2027 sur le territoire du Mené.

Une **animation musicale** sera assurée par le **groupe de musique Klezmer KGB** pour rendre ce moment encore plus joyeux et festif !

**Au menu** de notre brunch cette année : Galettes au thym ; Cigares au fromage; Fatteh d'aubergines; Salade du moine; ...et beaucoup d'autres mezzés libanais (une douzaine au total) dont nous avons le secret...

**Tarif (repas+boisson sans alcool+concert) : 15 €** (8 € pour les moins de 16 ans).

Tous les bénéfices seront reversés à l'association Salam l.a.d.c pour soutenir ses activités humanitaires et sociales au Liban

**Réservation** par mail (**avant le 27 mai**) à : [salamfranceliban@gmail.com](mailto:salamfranceliban@gmail.com)

Le règlement s'effectuera sur place.

Possibilité de commander un plat à emporter en cas d'indisponibilité

A très bientôt !

Toute l'équipe de Salam France Liban

